

Présents : M. PONTU Jacques, M. OLLIVIER Serge, M. GUEGUEN Serge, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, Mme LE LEZ Laurie, M. RAZIL Jean-Luc, Mme GUILLOU Gwenaëlle et M. MONTAC Henri.

Absents excusés : Mme LAURANS Julie, M. DIDOU Charlez, M. GRALL Eric et Mme LE MESTRE Caroline.

Procurations : Mme LAURANS Julie donne procuration à Mme MUZELLEC Marie-Catherine, M. DIDOU Charlez donne procuration à M. MONTAC Henri.

Les élus ont approuvé le compte-rendu du 22 Février 2024 à l'unanimité.

Etat annuel des indemnités

Le CGCT précise qu'un état annuel des indemnités perçues doit être communiqué aux élus avant le vote du budget, Monsieur le Maire fait part du tableau récapitulatif aux élus.

Approbation des Comptes de gestion 2023 : budgets de la commune et du lotissement Ty Jarlou

Les comptes ont été vérifiés et les chiffres de la commune et du lotissement Ty Jarlou concordent avec ceux de la Trésorerie. Le conseil municipal a donc approuvé les comptes de gestion pour l'exercice 2023 établis par la Trésorerie de Morlaix.

Comptes administratifs 2023

Approbation à l'unanimité des comptes administratifs de la commune et du lotissement Ty Jarlou.

⇒ Budget communal

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 333 859.06€ et les recettes à 434 244.09€, soit un excédent 2023 de 100 385.03€, auquel on ajoute le report de l'excédent de l'exercice précédent soit 55 251.81 €.

*** Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 155 636.84€.**

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 95 435.98€ et les recettes à 162 716.99€, soit un excédent 2023 de 67 281.01€, auquel on ajoute le report de l'excédent de l'exercice précédent soit 12 145.40€.

*** Soit un excédent d'investissement de clôture de 79 426.41 €.**

⇒ Budget Lotissement Ty Jarlou

En section de fonctionnement, on constate un excédent de **25 000.60€**, reporté en 2024.

En section d'investissement, on constate un déficit de **37 854.53€**, reporté en 2024.

Affectation des résultats de fonctionnement 2024

Un montant de 77 500€ sera reporté à la section de fonctionnement et un montant de 78 136.84€ sera reporté en investissement du budget 2024.

Budget primitif 2024

En section de fonctionnement, le budget prévoit un équilibre à **425 688€** dont des dépenses de charges à caractère général pour 169 015€, des charges de personnel pour 105 150€ et des charges de gestion courante pour 138 503€.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à **226 342€**. Il prévoit des dépenses pour les projets communaux concernant notamment les travaux de l'église, la sécurisation du terrain intergénérationnel et une avance au budget annexe.

Le budget a été voté à l'unanimité.

Budget annexe 2024-Lotissement Ty Jarlou 2

Il a été voté à l'unanimité.

Fixation des taux d'imposition 2024

Les élus ont décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 31.57 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties non bâtie 31.93 % ;
- taxe d'habitation : 11.92%.

Nomenclature budgétaire et comptable M57 : fongibilité des crédits

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Protection Sociale Complémentaire : mandat au CDG 29

A partir du 01/01/2025, la participation financière des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire sera obligatoire.

Un accord a été donné pour adhérer à une convention de participation via une procédure de mise en concurrence dans le cadre de la protection sociale complémentaire organisée par le CDG 29.

SDEF : Convention géoréférencement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte que le géoréférencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF. Le versement de la participation communale est de 450€ sur un total de 1500€.

Commerce du Bourg : Bail

L'arrivée de la future gérante est prévue en juin 2024. Le conseil municipal à la majorité, autorise M. le Maire à signer un bail pour la réouverture du commerce.

Questions diverses

► **Travaux** : point sur les chantiers en cours.

► **Pacte Finistère-Volet 1** : obtention de deux subventions pour les travaux de l'église (tranche 2) et du terrain intergénérationnel.

► **CCAS** : mise en place de deux mutuelles communales avec Groupama et AXA.

► **Journée Citoyenne** : date à programmer avant le 08/05/2024.

► **Rappel de dates** : élections européennes 2024, visite de la Sous-Préfète.